

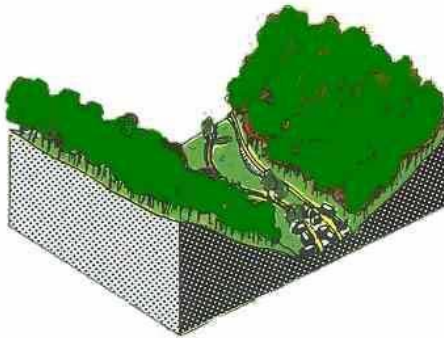
7 Un environnement de qualité à préserver

Le PLATEAU DE CAUX MARITIME offre des ensembles environnementaux de qualité mais fragiles :

- Le littoral à falaises : c'est ce qui fait l'atout touristique N°1 du pays. En nombre restreint, les 5 plages (St-Aubin, Veules-les-Roses, St-Valéry-en-Caux, Veulettes et Les Petites Dalles) connaissent une fréquentation touristique importante (menaces de dégradation de sites, urbanisation, problème de stationnement...). Les mêmes problématiques accentuées concernent les valleuses (Saussemare à St Aubin, Sotteville, le Val St-Martin à St-Martin aux Buneaux).

S'y ajoute le recul des falaises et des plages avec la difficulté de freiner ce phénomène d'érosion.

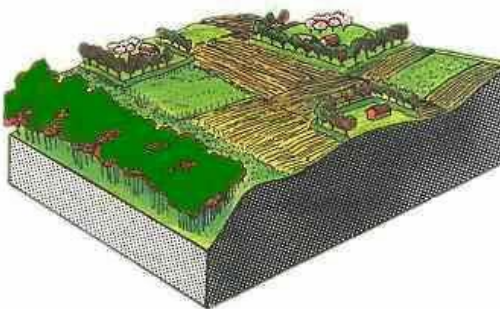
Tout ce littoral -hormis les embouchures des rivières côtières et les secteurs urbanisés ou industrialisés, Paluel- est classé en zone Natura 2000. Il en va de même pour le Bois de la Roquette sur la commune de Grainville-la-Teinturière.



- Les vallées et valleuses offrent les principaux secteurs boisés sur coteaux, mais aussi des prairies calcicoles et des fonds humides qui sont inscrits en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique).

C'est le cas notamment de la Vallée de la DURDENT, en site inscrit sur la plus grande partie de son cours, mais aussi du DUN (site inscrit depuis St-Pierre le Viger jusqu'à la mer) et des têtes de vallons de la RANCON au Sud et à l'Est d'Yvetot.

Ces contraintes ont permis de limiter notamment les carrières.



- Le paysage de plateaux ouverts et de clos-masures entourés d'arbres de haut jet, de villages où talus plantés et constructions traditionnelles ne manque pas de charme.

Des menaces pèsent sur la pérennité de ce paysage et entraînent des problèmes d'érosion des sols et d'inondations : constructions et lotissements mal intégrés, suppression des alignements d'arbres, des mares et des fossés, arasement de talus, non-entretien de bâtiments agricoles traditionnels devenus non fonctionnels, développement d'activités industrielles ou artisanales s'intégrant difficilement...

Blocs-diagrammes. Source : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Différents sites sont heureusement classés ou inscrits (Ermenouville, La Chapelle sur Dun, Bosc-le-Comte à St-Pierre le Vieux, Auffay à Oherville, Grémonville, Motteville, Allouville ...).

La « déconcentration » urbaine autour d'Yvetot et dans le secteur d'Yerville (avec la proximité de Barentin et de Rouen) mérite qu'on prête quelque attention aux problèmes d'environnement et d'intégration des nouvelles constructions dans les villages. Les projets d'infrastructures routières (2 X 2 voies vers le Pont de Brotonne et l'A28 et leur raccordement à l'A29 et/ou l'A150) nécessiteront aussi une grande vigilance sur le plan environnemental.

Par ailleurs, on recense quelques friches industrielles (Yvecrique, agglomération d'Yvetot ? ...) ou agricoles (anciens locaux désaffectés) et un certain nombre de constructions hétéroclites ou en ruines, particulièrement disgracieuses dans les vallées.

- **Les zones de vulnérabilité des captages d'eau potable** couvrent une large partie du PLATEAU DE CAUX MARITIME (vastes zones entre Fontaine le Dun et Sotteville / Veules, autour de Pleine-Sève/Manneville-ès-Plains, le long de la Durdent et en amont du Dun, le bassin versant de la Rançon/Fontenelle).
Des problèmes récurrents de turbidité apparaissent. En effet, le Sud d'Yvetot, la Côte et les environs de Fontaine-le-Dun sont des zones de vulnérabilité maximale (infiltration et circulation rapide de l'eau) en direction des captages. Il y a donc lieu d'être très vigilant sur tous ces périmètres et de prendre en compte globalement la gestion de la ressource en eau. C'est déjà le cas pour le syndicat de bassin-versant Dun-Veules qui a conclu un « Contrat rural » avec l'agence de l'Eau, contrat initié à l'origine par le SIVOM du Caux Maritime.
- **La qualité des eaux des deux rivières côtières**, la Durdent et le Dun s'est améliorée au cours des dernières années, grâce aux différents travaux menés. Des efforts restent encore à consentir afin d'améliorer la qualité des **eaux de baignade** sur les plages. En effet, les plages de St-Aubin (5 fois classée en B¹ au cours des 5 dernières années), Veules les Roses (2 fois en C² et 3 fois en B) et St-Valéry-en-Caux (5B) connaissent des problèmes de pollution temporaire, notamment lors des fortes pluies. Cet objectif de qualité est fondamental dans la perspective d'un développement touristique.
- **Les ordures ménagères** sont collectées par chacune des communautés de communes du pays. Elles ont toutes mis en place des conteneurs de collecte sélective par apport volontaire (généralement verre, papier, et non-fermentescibles). Seule, la communauté de communes d'Yvetot a mis en place une collecte sélective en porte à porte pour les « non-fermentescibles ».
Pour le traitement, toutes les communautés (sauf celle d'Yvetot) adhèrent au SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets) qui gère l'usine de compostage de Brametot et le centre d'enfouissement technique de Grainville-la-Teinturière (utilisé pour un temps encore par la communauté de la Côte d'Albâtre).
La CCR d'Yvetot adhère au SEVEDE (Syndicat d'Elimination et Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire) pour le traitement à St-Jean-de-Folleville et un centre de transfert des déchets d'une capacité de 15 000 tonnes de déchets par an est en construction à cet effet à Yvetot.
Sur le territoire du Pays on dénombre 6 déchetteries, gérées par les com com. Leurs conditions d'accessibilité ne sont pas homogènes et il faudrait envisager leur « mutualisation » pour éviter l'effet de « limite » de chaque communauté.
- Trois communes : Allouville Bellefosse, Bois Himont et Yvetot (ville-porte) adhèrent au *Parc Naturel Régional* des Boucles de la Seine Normande et souscrivent donc à la charte paysagère du Parc.

¹ B : eau de qualité moyenne avec, parfois, des pollutions

² C : eau de mauvaise qualité

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Préservation des paysages et d'un cadre de vie privilégié
 - Paysages naturels (charte paysagère)
 - Patrimoine bâti
 - Intégration des lotissements et constructions neuves
 - Intégration paysagère des futures infrastructures routières
- Prévention des risques naturels (inondations, cavités, recul des falaises)
- Limitation des nuisances et des pollutions
 - Préservation de la ressource en eau
 - Gestion des déchets (collecte sélective & recyclage)
 - Suppression des « points noirs paysagers »
- Education à l'environnement
- Incitation à la mise en œuvre d'une démarche de « Haute Qualité Environnementale » (HQE) pour les zones d'activité.